

Département de la Haute-Vienne

❖ *Commune de DOMPS*

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt huit octobre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt et un octobre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

Membre excusé : Mr BREUX Sylvain

Membre absent : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2022/057 en date du 28 octobre 2022

Implantation d'une clôture pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux : étude de devis

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commission des travaux qui s'est réunie le 28 septembre a préconisé la mise en place d'une clôture pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux. Elle indique qu'une dalle béton sous l'avent a également été suggérée.

Conformément à ces indications des devis ont été établis. Madame le maire présente les propositions :

Entreprise			Tarif HT
PERPILLOU			7355 €
RIS (Relais infos Services) <i>Main d'œuvre</i> 1464.52 €	GEDIMAT <i>Matériaux</i> 2322.17 €	LASCAUD <i>Barrière</i> 432 €	4218. 69 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition du RIS pour un montant de 1464.52 € TTC pour la mise en place d'une clôture rigide pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux.
- De retenir la proposition de GEDIMAT pour l'achat des matériaux d'un montant de 2322.17 € HT soit 2786.60 € TTC.
- De retenir la proposition de l'entreprise LASCAUD pour l'achat d'une barrière d'un montant de 432 € HT soit 518.40 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

En Mairie le 2 novembre 2022
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20221028-2022-057-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

